

Tribunal Spécial pour le Détroit de Malacca

Jugement : Drame humain et environnemental dans le détroit de Malacca

Auteur: avocate représentant du Haut-Commissariat aux Réfugiés

Avertissement : Le document ci-dessous a été créé spécifiquement dans le cadre de la modélisation des Nations unies du MUNUCCLE. Les faits rapportés dans cet article ne sont ni réels ni avérés. Il s'agit d'une fiction.

Tous les personnages et les situations décrits dans cet article sont purement imaginaires : toute ressemblance avec des personnages ou des événements existants ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

Tous les événements et personnages présentés dans cet article n'ont vocation qu'à servir l'intérêt du récit fictif du MUNUCCLE et ne sauraient en aucun cas représenter l'opinion des auteurs.

Madame et Messieurs les Juges,

En tant qu'avocate, je représente le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, l'un des principaux plaignants dans cette affaire. Je voudrais rapidement vous rappeler le rôle de cette institution : protéger et préserver les droits des réfugiés. C'est pour cela que je me présente face à vous aujourd'hui dû à une abstention coupable qui est la cause d'un drame humain, au cœur de cette affaire. Justice doit être rendue pour toutes les vies dramatiquement perdues lors de cette tragédie. Pour défendre les victimes, différents éléments montrent qu'une intervention était possible.

Rappelons brièvement les faits : il y avait 165 personnes dans le Sri Naga, à la fin il n'est resté que 37 survivants. 128 ont péri. 128 personnes, c'est la taille d'un cimetière. Ce navire transportait 165 personnes, lorsqu'il a violemment été percuté par un énorme navire de commerce, le Freja Mærsk.

Rappelons l'article 98 de la Convention sur le droit de la mer, qui oblige à porter secours à toute personne en détresse. Cette obligation s'impose quelle que soit la nationalité des personnes en péril ou le caractère légal ou non de leur voyage. Un traité international a été violé ; justice doit donc être rendue.

Premièrement, un SOS a été lancé deux minutes seulement après la collision, procédure Mayday complète et conforme, sans recevoir une seule réponse. En effet, si l'alerte a été émise dans les deux minutes après l'incident, c'est qu'un appel a été passé aux secours en faisant référence à un contact.

Ensuite, les conditions météorologiques étaient adéquates, car la mer était calme, la visibilité bonne et l'eau à 30°C. La zone d'incidence est répertoriée parmi les mieux couvertes au monde pour un SOS, grâce à la proximité de ce détroit avec la côte et au canal 16 de la VHF marine, fréquence internationale d'appel et de détresse. Or, l'USS Haynes était à 18,52 km du lieu de l'accident alors que la patrouille tripartite était à 34,5 km. Ce navire et cette patrouille avaient l'obligation de répondre immédiatement.

Enfin, le Freja Mærsk, affrété par plusieurs multinationales, a coupablement décidé de ne pas secourir lui-même des personnes qui se trouvaient sur une embarcation à la mer alors qu'il possédait du matériel adéquat au sauvetage ; il ne s'est pas arrêté, il a pris la fuite.

Il est primordial de rappeler la présence des réfugiés politiques Rohingyas parmi les victimes. Ils fuyaient des persécutions en Birmanie vers la Malaisie dans l'espoir de trouver une vie meilleure. Ce bateau représentait leur seul ultime recours face à un réel danger.

Nous nous emploierons donc à présenter les enregistrements du SOS, les données de position des navires, les relevés météorologiques, les données de navigation et le matériel de sauvetage. Tous ces éléments sont preuves qu'il existait un moyen d'intervenir, mais malheureusement aucun secours n'a été apporté à temps.

Le Haut-Commissariat aux Réfugiés demande donc au tribunal de :

- Reconnaître le manquement à l'obligation de secours, de la part du Freja Mærsk, du destroyer USS Haynes et de la patrouille tripartite, violant ainsi une convention, menant à la perte de 128 personnes.
- Accorder des réparations, avec une attention particulière pour les familles de victimes reconnues réfugiées.

Je vous remercie.